

Association spécialisée dans la maîtrise de l'énergie
et les énergies renouvelables.

Pourquoi nous soutenir ?



- ✓ **Pour contribuer activement à la protection de l'environnement** par la maîtrise des consommations énergétiques et par le développement des énergies renouvelables ;
- ✓ **Pour soutenir la lutte contre la précarité énergétique**, un phénomène qui tend à se généraliser en France ;
- ✓ **Pour s'impliquer dans la vie associative d'une structure en participant à l'assemblée générale voire plus (appui à la communication, aide à l'organisation d'événements...)**, parce qu'une association vit au travers de ses membres selon le principe démocratique 1 personne = 1 voix.

Quels avantages ?



- ✓ **Etre informé des actions et animations** que nous faisons à travers le territoire ;
- ✓ **S'initier à la cuisine solaire** en empruntant un four et un séchoir solaire ;
- ✓ **Etre informé des sessions de stage de fabrication de fours et séchoirs solaires** ;
- ✓ **Consulter et emprunter des revues** (La Maison Ecologique, Habitat Naturel, Système D...) **et des ouvrages** (collection Terres Vivantes, Manifeste négaWatt...) sur la construction et la rénovation énergétique ;
- ✓ **Recevoir « le presse papier du Gefosat »**, notre revue de presse mensuelle ;
- ✓ **Recevoir votre Ecocup « Gefosat, Watt else ? »**.

Comment nous soutenir ?



✓ Par internet :

En vous connectant sur notre site internet à l'adresse www.gefosat.org, rubrique « Adhérer et soutenir Gefosat », en remplissant le formulaire en ligne et en réglant votre cotisation via un paiement sécurisé.

✓ Par voie postale :

En nous retournant ce bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement par chèque, à l'ordre de Gefosat, à l'adresse suivante : Gefosat - 11 ter, Avenue Lepic - 34070 Montpellier.

✂ -----

Bulletin d'adhésion

Nom Prénom

Organisme

Fonction

Adresse Postale

CP Ville

Tél. Fax

E-mail

J'adhère au GEFOSAT * :

Adhésion 2019 : 20 €

Adhésion 2019 : petit budget : 10 €

Adhésion de soutien : €

A Montpellier, le

Signature :

*** L'Association GEFOSAT est reconnue d'intérêt général et le montant d'un don ou d'une adhésion est déductible fiscalement :**

- pour un particulier, à 66 % du montant des cotisations dans la limite de 20 % du revenu imposable,
- pour une personne morale, à 60 % du montant des cotisations dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Un reçu fiscal vous sera adressé suite à la réception de votre cotisation.

Par exemple, en versant 50 €, cela ne coûtera que 17 € pour un particulier et 20€ pour une personne morale après déduction fiscale (s'ils sont imposables bien sûr !).

N'hésitez pas à parler de nous autour de vous !